

Les réformes électorales au Sénat

Paris, 24 mars. — La commission chargée d'examiner les propositions relatives aux réformes électorales et aux circonscriptions, s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Walloon.

M. de Casanueva a été nommé rapporteur de la proposition relative aux fraudes; elle a modifié le texte de la Chambre en atténuant les pénalités en ce qui concerne la privation des droits civiques qui ne serait prononcée qu'en cas de récidive.

M. Tillye, a été nommé rapporteur de la proposition portant modification de certaines circonscriptions électorales, à laquelle était jointe la question de l'extension de la durée du mandat des députés. A l'unanimité, la commission s'est prononcée contre cette extension et pour le statu quo.

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, ayant demandé à présenter quelques observations, sera entendu demain par la commission.

Après des circonscriptions électorales, M. de Casanueva a été nommé rapporteur de deux amendements, le premier tendant à joindre à la proposition la partie relative aux circonscriptions de l'arrondissement de Tournon (Ardèche); le second, tendant à modifier toute modification de circonscription électorale pendant l'année qui termine une législature, à moins qu'il ne soit expressément augmenté ou diminué le nombre des circonscriptions par application de l'article 14 de la loi organique du 30 novembre 1875.

Les Congrégations en Espagne

LE PROGRAMME POLITIQUE ET SOCIAL DU NOUVEAU MINISTÈRE
(De notre correspondant particulier)

Madrid, 24 mars. — Après 9 jours d'une crise des plus laborieuses, M. Sagasta a pu enfin constituer le nouveau ministère dont le télégramme vous a fait connaître la composition. Vous savez également que ce ministère a pris l'engagement de pratiquer une politique nettement libérale et démocratique.

Mais il convient que vous sachiez en outre à quel point revient l'honneur de cet engagement et quels en sont les termes. C'est le nouveau ministre des travaux publics, M. Canalejas, qui en a fait la condition « sine qua non » de son entrée dans le cabinet. M. Canalejas est même allé plus loin. Sachant combien sont fragiles les promesses verbales, il a exigé que ledit engagement, qui constitue le programme du nouveau cabinet, fût pris par écrit, qu'il en fût tenu compte dans les résolutions verbales qu'on doit signer en vertu de la loi MM. Sagasta, Moret, le général Weyler et le marquis de la Vega de Armijo.

Dans la question de la Banque d'Espagne, le gouvernement devra chercher un terrain de conciliation entre le projet de loi de restriction de la circulation fiduciaire que présentait l'ancien ministre des finances, M. Urrais, et des divers amendements au dit projet qui furent proposés.

Au point de vue administratif, il devra tenir à la centralisation de la simplification des services en réorganisant les conseils généraux et les municipalités sur de nouvelles bases. Il devra, de plus, transformer l'impôt des octrois, en dégrèvant les articles de première nécessité et procéder à la révision du tarif des douanes dans un esprit moins protectionniste que celui qui a prévalu jusqu'à présent.

La question sociale sera l'objet de toute la sollicitude de M. Canalejas, qui s'est chargé de cet effet du ministère de l'agriculture et des travaux publics, et de la question de la direction du travail dans le but de donner satisfaction aux revendications du prolétariat.

Le ministre sortant des finances, M. Urrais, a d'ailleurs, pris l'initiative de la réforme en accordant le jour de repos hebdomadaire à tous les ouvriers qui dépendent de ce département. En prévoyant cette mesure au moment de quitter le ministère, M. Urrais n'a, peut-être, voulu, comme ses ennemis le disent, que mettre son successeur dans un cruel embarras; mais l'avantage n'est pas moins acquis, car il est évident que le nouveau cabinet n'osera pas remonter le courant.

La question religieuse enfin sera résolue de la façon suivante :

1. Le décret du précédent ministre de l'intérieur, M. Gonzalez, ne sera pas rapporté. On sait que ce décret accordait aux associations religieuses un délai de six mois pour se mettre en règle avec la loi. Or, ce délai expirait le 20 mars, et aucune association religieuse n'a fait audir décret, l'honneur de le prendre a été refusé.

2. Les ordres religieux seront divisés en deux catégories : les ordres reconnus par le concordat, qui sont au nombre de trois, et les ordres tolérés, c'est-à-dire tous les autres. Parmi ces derniers, les dispositions du décret de M. Gonzalez seront immédiatement appliquées à ceux qui se livrent à la vie contemplative.

3. Les Cortès seront saisies d'un projet de loi tendant à réglementer l'existence juridique, économique et sociale des autres ordres tolérés.

4. Le gouvernement entrera en pourparlers avec le Vatican pour réformer le concordat en ce qui concerne les ordres religieux.

Ce programme a été la cause de toutes les difficultés qu'a rencontrées M. Sagasta pour former le ministère et les autres événements que nous avons racontés dans nos précédents articles. Le nonce apostolique et le cardinal-archevêque de Tolède, M. Sancha, et sécher les larmes de la corporation des dames nobles de Marie-Louise, mais c'est encore au palais royal qu'on lui a fait l'opposition la plus vive.

La reine et le roi ont eu connaissance de ce détail de bonne source — a reçu en effet une lettre autographe

de Léon XIII dans laquelle le pape déplore qu'au « déclin de sa trop longue vie la douleur suprême ait été réservée à son cœur paternel de voir l'Espagne, cette fille bien-aimée de l'Église, dominée par l'impérialisme et les persécutions des abominables profanateurs de toutes les saintes traditions ».

Cette douleur lui est d'autant plus sensible que son fils Léon XIII est sur le point de monter sur le trône et qu'il craint de le voir assailli de révoltes et de révoltes, les persécutions dont l'Église est menacée.

Léon XIII termine sa lettre en conseillant à la reine régente « de régir comme souveraine, comme chrétienne et comme mère. Comme souveraine, afin que l'Espagne conserve toujours sa gloire de nation religieuse par excellence; comme chrétienne, afin qu'elle-même n'entache pas, par un acte de faiblesse, sa renommée de reine pieuse; et comme mère, afin que le jeune roi son fils ne devienne pas l'instrument des ennemis de la religion ».

Pendant ces jours, grâce aux conseils de cette lettre, la solution démocratique proposée par M. Sagasta a été repoussée.

Comment se fait-il qu'elle ait été finalement acceptée ? Parce qu'elle ne sera peut-être pas aussi radicale qu'on veut bien le dire.

Faits Divers

HORS RÉGION

Un presbytère foudroyé

UNE FEMME CARBONISÉE
Cherbourg, 24 mars. — Un orage extrêmement violent s'est abattu la nuit dernière sur Cherbourg.

Le tonnerre défilait avec fracas. Les paysans venus ce matin au marché déclarent que la foudre est tombée sur le presbytère de Maréchal, à 5 kilomètres de Cherbourg, et que le bonne du curé aurait péri dans l'incendie.

Le parquet a envoyé la gendarmerie pour que ce fait soit contrôlé.

Les attentats à la dynamite en Belgique

Charleroi, 24 mars. — Comme on le sait après l'attentat contre un député catholique de Binche, une nouvelle explosion criminelle de dynamite vient de se produire au bureau de poste de La Louvière.

Voici, sur ce nouvel attentat, des renseignements circonstanciés.

Dans la nuit de samedi à dimanche, vers une heure, une explosion de cartouche de dynamite s'est produite avec un fracas énorme, au seuil du bureau de poste de La Louvière, qui constitue une des dépendances de la gare.

Le seuil de pierre et les châssis de la fenêtre ont été pulvérisés.

Toutes les vitres ont été brisées, le bureau des employés a été très endommagé.

L'hôtel de la station qui se trouve en face de la gare, compte 15 carreaux cassés.

La secousse a été terrible, la panique en ville, indécible.

M. Dechèvre, chef de station, fut prévenu immédiatement par les veilleurs de nuit qui étaient aussitôt accourus sur les lieux.

M. Mison, percepteur des postes, et le commissaire de police Giriot, furent sans retard sur le théâtre de l'attentat.

Une enquête a été immédiatement ouverte. L'émotion causée par ces deux attentats réitérés est inouïe dans toute la région du Centre.

Tout le monde se félicite qu'il n'y ait aucun accident de personnes à déplorer, on s'étonne beaucoup aussi que l'attentat se soit produit contre le bureau de poste.

On croit que le coupable est un individu qui se nomme M. Bayard et qui se dit ouvrier. On croit qu'il a été aperçu par le portier de la gare ouverte.

En plus des 7,800 francs, les voleurs ont enlevé une baguette en or, deux broches en double, et trois pipes, le tout d'une valeur totale de vingt francs.

La Rixe sanglante de Valenciennes

DE VALENCIENNES
L'Instruction. — La véritable version de l'affaire. — Etat de la victime.

M. Gobert, juge d'instruction, a passé le jour de hier, à démêler l'écheveau quelque peu embrouillé des scènes de violence que nous avons racontées, et que leurs auteurs avaient quelque peu déformées, dans leurs premières déclarations.

Le magistrat a pu d'abord se rendre compte que la rixe au cours de laquelle Hubert avait été lâchement frappé, avait précédé, et non suivi celle dont Flanquin avait été la victime.

Pour préciser encore les faits, le juge a procédé à l'interrogatoire de celui-ci, qu'il d'ailleurs a été laissé en liberté.

Les renseignements donnés d'autre part, par M. Dugardin, pharmacien, chez qui Flanquin était allé se faire panser, ont permis d'affirmer que ce dernier avait été frappé non seulement d'un coup de poignard à la tête, mais encore avec un instrument tranchant, par Bulet Auguste.

A ce point d'arrêt, c'est de son couteau que celui-ci s'était encore servi, après en avoir frappé Hubert.

La blessure de Flanquin n'est heureusement que superficielle.

ses contusions aux reins et se plaint de douleurs violentes. Le médecin craint des complications internes.

Rory, 13 ans, a été manœuvré, que l'on a relevé avec un bras cassé et des blessures graves à la tête et aux jambes.

Le crime de la rue Léon-Gambetta à Lille

Il n'y a eu, hier, aucun interrogatoire de témoins et aucune confrontation entre les inculpés, et vraisemblablement il n'y en aura pas, d'après ce que nous avons pu apprendre, avant demain.

Comme nous l'avons dit, le docteur Wacquet avait constaté une plaie pénétrante dans la région gauche du thorax, pouvant intéresser le poulmon, et faisant craindre une hémorragie interne.

Depuis hier, l'état du blessé est stationnaire; le médecin ne perd pas l'espoir de le sauver, mais étant donné la nature de la blessure, il estime que la guérison demandera de longs soins.

Le docteur Manouvriez, médecin-légiste, a été commis pour examiner Hubert, au domicile duquel il se rendra sans doute aujourd'hui.

Une femme écrasée par un train sur la ligne d'Arras-Doullens

Une vieille femme atteinte de surdité, habitant Pommera, a été écrasée hier par le train d'Arras à Doullens qui arrive en cette dernière ville à midi et demi.

Elle était partie pour aller acheter du pain à la station de Mondicourt et d'Aulhies.

La victime qui s'était imprudemment engagée sur la voie, n'avait pas entendu arriver le train. Le mécanicien, de son côté, n'avait pas vu la malheureuse femme.

La Convention d'Arras

LA LETTRE DE M. LAVAURS
Voici le texte de la lettre que M. Lavaurs, président de la députation des Compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais, a adressé au citoyen Basly, à la suite des décisions qui ont été prises dans la réunion tenue samedi dernier à Douai et dont nous avons rendu compte :

« En réponse à votre lettre du 12 courant, j'ai l'honneur de vous informer que les Compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais sont d'avis qu'il y a lieu d'entamer des pourparlers avec les délégués ouvriers, en vue d'arriver à une réduction des salaires, les mettant en conformité avec la situation du marché houillier. Elle est d'avis de proposer, le maintien de « statu quo », à la condition que la réunion des délégués des Compagnies et des délégués des ouvriers ait lieu assez tôt, pour que l'entente soit établie dans la première quinzaine de mai. Je vous prie de m'adresser votre réponse le plus tôt possible, et d'agréer, etc. »

« Le président de la députation, Signé : Aug. LAVAURS. »

Dans un prochain numéro, nous publierons un article du citoyen Basly sur cette importante question.

Chronique Electorale

Les Candidats du P. O. F. AUX ELECTIONS LEGISLATIVES

Le « Socialiste », organe officiel du P. O. F., annonce les candidatures suivantes :

Avesnes. — Première circonscription de Liégeois : Cochet, secrétaire du Syndicat des mineurs de Liégeois.

Bayeux. — Première circonscription de Bayeux : L. Bonduel, conseiller municipal de Bayeux.

Côte-de-Nord. — Première circonscription de Lannion : P. Rivière, secrétaire du Syndicat des Abatteurs de Lannion.

Cers. — Première circonscription de Lectoure : Jules Cordier, ex-adjoint au maire d'Auchel.

Meurthe-et-Moselle. — Première circonscription de Toul : G. Broutin, conseiller municipal de Toul.

Meuse. — Première circonscription de Commercy : Frédéric Férandelle, conseiller prud'homme, à Lille.

Somme. — Première circonscription de Doullens : Penneguin, gérant du « Travailleur ».

Voies. — Première circonscription de Remiremont : Emile Demétry, employé à Lille.

Aude. — Deuxième circonscription de Narbonne : Clément Delcuzé, tonnelier à Lille.

9^e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

Le Congrès électoral de Saintes. — Entre deux républicains.

Dimanche à 2 heures au Café de la Concorde, à Comines, une réunion très privée pour la désignation du candidat électoral dans la 9^e circonscription de Lille, formée des cantons de Tourcoing-Sud et de Quesnoy-sur-Deule.

Il y avait là sous la présidence de M. Emile Barthelemy, député, tous ceux qui la circonscription compte de marguilliers de marque, de chefs des Tertiaires de St-François, de jésuites de robe courte.

Trois concurrents à la candidature se sont présentés : M. Grousseau professeur de droit à l'Université catholique de Lille; M. A. Ghestem, cultivateur à Westinghem, et enfin M. Jean Laurent, flûteur de lin à Roncq, fils de son père qui fut député.

Ce couteau, qui a été saisi, est un couteau à fort fillet, qui par conséquent, constitue une arme des plus dangereuses.

Le coup porté à Hubert a dû être donné avec une violence inouïe.

En effet, le tourneur avait commis vêtements, un veston, un gilet, un gilet de chasse en laine, une chemise et un maillot.

Tout cela a été traversé.

Comme nous l'avons dit, le docteur Wacquet avait constaté une plaie pénétrante dans la région gauche du thorax, pouvant intéresser le poulmon, et faisant craindre une hémorragie interne.

Depuis hier, l'état du blessé est stationnaire; le médecin ne perd pas l'espoir de le sauver, mais étant donné la nature de la blessure, il estime que la guérison demandera de longs soins.

Le docteur Manouvriez, médecin-légiste, a été commis pour examiner Hubert, au domicile duquel il se rendra sans doute aujourd'hui.

Une femme écrasée par un train sur la ligne d'Arras-Doullens

Une vieille femme atteinte de surdité, habitant Pommera, a été écrasée hier par le train d'Arras à Doullens qui arrive en cette dernière ville à midi et demi.

Elle était partie pour aller acheter du pain à la station de Mondicourt et d'Aulhies.

La victime qui s'était imprudemment engagée sur la voie, n'avait pas entendu arriver le train. Le mécanicien, de son côté, n'avait pas vu la malheureuse femme.

La Convention d'Arras

LA LETTRE DE M. LAVAURS
Voici le texte de la lettre que M. Lavaurs, président de la députation des Compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais, a adressé au citoyen Basly, à la suite des décisions qui ont été prises dans la réunion tenue samedi dernier à Douai et dont nous avons rendu compte :

« En réponse à votre lettre du 12 courant, j'ai l'honneur de vous informer que les Compagnies minières du Nord et du Pas-de-Calais sont d'avis qu'il y a lieu d'entamer des pourparlers avec les délégués ouvriers, en vue d'arriver à une réduction des salaires, les mettant en conformité avec la situation du marché houillier. Elle est d'avis de proposer, le maintien de « statu quo », à la condition que la réunion des délégués des Compagnies et des délégués des ouvriers ait lieu assez tôt, pour que l'entente soit établie dans la première quinzaine de mai. Je vous prie de m'adresser votre réponse le plus tôt possible, et d'agréer, etc. »

« Le président de la députation, Signé : Aug. LAVAURS. »

Dans un prochain numéro, nous publierons un article du citoyen Basly sur cette importante question.

Chronique Electorale

Les Candidats du P. O. F. AUX ELECTIONS LEGISLATIVES

Le « Socialiste », organe officiel du P. O. F., annonce les candidatures suivantes :

Avesnes. — Première circonscription de Liégeois : Cochet, secrétaire du Syndicat des mineurs de Liégeois.

Bayeux. — Première circonscription de Bayeux : L. Bonduel, conseiller municipal de Bayeux.

Côte-de-Nord. — Première circonscription de Lannion : P. Rivière, secrétaire du Syndicat des Abatteurs de Lannion.

Cers. — Première circonscription de Lectoure : Jules Cordier, ex-adjoint au maire d'Auchel.

Meurthe-et-Moselle. — Première circonscription de Toul : G. Broutin, conseiller municipal de Toul.

Meuse. — Première circonscription de Commercy : Frédéric Férandelle, conseiller prud'homme, à Lille.

Somme. — Première circonscription de Doullens : Penneguin, gérant du « Travailleur ».

Voies. — Première circonscription de Remiremont : Emile Demétry, employé à Lille.

Aude. — Deuxième circonscription de Narbonne : Clément Delcuzé, tonnelier à Lille.

9^e CIRCONSCRIPTION DE LILLE

Le Congrès électoral de Saintes. — Entre deux républicains.

Dimanche à 2 heures au Café de la Concorde, à Comines, une réunion très privée pour la désignation du candidat électoral dans la 9^e circonscription de Lille, formée des cantons de Tourcoing-Sud et de Quesnoy-sur-Deule.

Il y avait là sous la présidence de M. Emile Barthelemy, député, tous ceux qui la circonscription compte de marguilliers de marque, de chefs des Tertiaires de St-François, de jésuites de robe courte.

Trois concurrents à la candidature se sont présentés : M. Grousseau professeur de droit à l'Université catholique de Lille; M. A. Ghestem, cultivateur à Westinghem, et enfin M. Jean Laurent, flûteur de lin à Roncq, fils de son père qui fut député.

M. Grousseau s'est expliqué vaguement sur le grief qui lui était fait d'avoir été candidat royaliste et aussi des bouillères de cru « dans la 9^e circonscription de St-Malo aux dernières élections législatives. Après avoir développé le programme que l'on devine, il a ajouté que sa candidature devait être préférée aux autres, car il ne suffisait pas d'être agriculteur ou industriel pour faire un bon député, mais qu'il fallait encore être intelligent et savoir parler.

D'ailleurs, il n'y a pas à pas assez d'avocats, conclut M. Grousseau, parmi les élus réactionnaires.

M. Jean Laurent, parlant ensuite, s'est empressé de rendre la monnaie de la pièce au R. P. Grousseau.

« Tous vous me connaissez, a-t-il dit ! Je ne suis pas un professionnel de l'éloquence, mais je parlerai clair et vous me comprendrez. Je ne suis pas non plus un chercheur de circonscriptions électorales; je n'ai jamais proposé mes interventions travers le pays avec le seul souci de s'approprier des chances et de fixer mon choix d'après des calculs d'arithmétique.

« Non, un député n'est pas un solliciteur de suffrages quelconques; il faut un lien entre le électeur et l'élu et ce lien-là ne se noue pas dans les quelques semaines d'une campagne électorale, qu'aucune sympathie n'aurait précédée et qui est inévitablement suivie d'un lendemain d'indifférence et d'oubli. »

Après ces amabilités à l'adresse de son concurrent Grousseau, candidat baladeur, M. Laurent a déclaré qu'il serait à la Chambre le défenseur de la « Bonne République », celle qui veut « le progrès, l'école, les travaux, les lieux couverts, les sûrs dans les hôpitaux et Dieu partout. »

M. A. Ghestem s'est contenté de se réclamer de sa charité.

Le vote qui a eu lieu ensuite a donné les résultats suivants :

M. Grousseau, 66 voix; M. Ghestem, 20 voix; M. Laurent, 23 voix.

En conséquence, M. Grousseau a été proclamé candidat de la réaction dans la 9^e circonscription.

M. Barrois a demandé à ses concurrents de s'engager à faire campagne pour lui. Mais ces messieurs ont omis de répondre à la question.

ÉCHOS

« On a fait, ces temps derniers, dans la marine anglaise, des expériences qu'on a entourées de beaucoup de mystère. Il s'agit d'essayer un nouveau moteur à l'huile sur les grands vapeurs de commerce. Ce système a l'avantage de ne pas donner de fumée. Les autorités navales croient, en effet, de créer un type de grand cuirassé, dont la machinerie ne dégagera pas de fumée, et qui doit filer vingt nœuds à l'heure.

« Demain, au début de la séance a lieu la question Denis Cochin sur la note française relativement à l'accord anglo-japonais.

« Le maire de Toulouse vient de prendre un arrêté interdisant les processions et toutes les manifestations extérieures du culte.

« Une cartouche de dynamite a fait explosion au moment où on la posait dans la mine de Ruffin. Trois ouvriers ont été tués et deux blessés.

« On télégraphie de Paris-Annecy, qu'un Français de la Guadeloupe, nommé Léon Gabriel, ayant été accusé de trahison, tira un coup de revolver sur le chef de la police. Celui-ci riposta et blessa l'agresseur. Gabriel fut arrêté. Wiener, ministre de l'Intérieur, lui a ordonné son arrestation.

« D'après les déclarations d'un médecin allemand qui habita longtemps Kimberley et approcha de l'indien Caci Rhodas, ce fétide serait un alcoolique atteint du delirium tremens.

QUESTIONS SOCIALES

Les Accidents du Travail

Les modifications de la loi de 1898. Voici le libellé ou le résumé des principaux articles votés vendredi par la Chambre, modifiant le texte primitif de la loi sur les accidents du travail. Ce texte nouveau est désormais définitif, puisqu'il reproduit fidèlement celui du Sénat :

« Art. 7. — Indépendamment de l'action résultant de la présente loi, la victime ou ses représentants conservent contre les auteurs de l'accident, autres que le patron ou ses ouvriers et préposés, le droit de réclamer la réparation du préjudice causé, conformément aux règles du droit commun.

« L'indemnité qui leur sera allouée exonérera à due concurrence le chef de l'entreprise des obligations mises à sa charge. Dans le cas où l'accident a entraîné une incapacité permanente ou la mort, cette indemnité devra être attribuée après avoir donné rendez-vous à la caisse nationale des retraites.

« En outre de cette allocation sous forme de rente, le tiers reconnu responsable pourra être condamné, soit envers la victime, soit envers le chef de l'entreprise, au paiement de deux autres indemnités et frais prévus aux articles 3 et 4.

« Cette action contre les tiers responsables pourra même être exercée par le chef d'entreprise, à ses risques et périls, sur les biens de la victime ou de ses représentants, sans préjudice de l'action de la victime ou de ses représentants, sans répondre, ni un second pas de retraite.

« La procureure eut le voir dans un usage étonnant, tout entouré de duplicités et de manœuvres qui lui jetaient des sacs d'or sous les pieds.

« Arrêta, au nom du ciel ! monsieur Porthos, s'écria-t-elle; arrêtez et cessez.

« Causer avec vous me porte malheur, dit Porthos.

« Mais, dites-moi, que demandez-vous ? Rien, car cela revient au même que si je vous en demandais quelques choses.

« La procureure se pencha sur le bras de Porthos, et dans l'élan de sa douleur, elle s'écria :

« Monsieur Porthos, je suis ignorante de tout cela, moi; mais je ne sais pas ce que c'est qu'un cheval ? sachez-le et que c'est que des haras !

« Il fallait vous en rapporter à moi, qui m'y connais, madame; mais vous avez voulu m'engager, et par conséquent, prêter à usage.

« C'est un tort, monsieur Porthos, et je le réparerai sur ma parole d'honneur.

« Et comment cela ? demanda le mousquetaire.

« Ecoutez. Ce soir M. Coquenard va chez M. le duc de Chaulnes, qui le mande. C'est pour une consultation qui durera deux heures au moins, venez, vous serez seuls, et nous ferons nos comptes.

« A la bonne heure ! voilà qui est parlé, ma chère.

« Vous me pardonnez ?

« Non, monsieur, dit majestueusement Porthos.

« Et tous deux se séparèrent en disant : A pas pour se retirer.

« Monsieur Porthos ! monsieur Porthos ! s'écria la procureure, j'ai tort, je le recon-

Les Trois Mousquetaires

par Alexandre DUMAS

XXXIV

Oh ! il est traité de l'équipement d'Aramis et de Porthos.

« Réves dorés ! s'écria Aramis. Oh ! la belle vie ! oui, nous sommes jeunes ! oui, nous aurons encore des jours heureux ! Oh ! à toi, à toi, mon amour, mon sang, ma vie ! tout, tout, tout, ma belle maîtresse ! Et il baisa la lettre avec passion, sans même regarder l'endroit où elle était sur la table. Bazin gratta la porte; Aramis n'avait plus de raison pour le tenir à l'écart; il lui permit d'entrer.

Bazin entra stupéfait à la vue de cet or et oubliant qu'il venait annoncer d'Aragnan, qui, eurent de savoir ce que c'était que le menton, vint chez Aramis en sortant de chez Athos.

Or, comme d'Aragnan ne se gênait pas pour l'annoncer, voyant que Bazin oubliait de l'annoncer, il s'annonça lui-même.

« Ah ! diable, mon cher Aramis, dit d'Aragnan, si ce sont là les pruniaux qu'on vous envoie de Tours, va en acheter mon complément de jardinier qui les récolte.

« Vous vous trompez mon cher, dit Aramis toujours discret; c'est mon libraire qui

vient de m'envoyer le prix de ce poème en vers d'une syllabe que j'avais commencé à bas.

« Ah ! vraiment ! dit d'Aragnan; eh bien ! votre libraire est généreux, mon cher Aramis, voilà tout ce que je puis dire.

« Comment ! monsieur, s'écria Bazin, un poème se vend si cher ? C'est incroyable ! Oh ! monsieur, vous faites tout ce que vous voulez, vous pouvez devenir l'égal de M. de Voltaire et de M. de Benévise. J'aime encore cela, moi. Un poème, c'est presque un abbé ! Ah ! monsieur Aramis ! mettez-vous donc poète, je vous en prie.

« Bazin, mon ami